

Commission

« Forêt – Filière bois »

Compte-rendu du 08/10/2024



Ordre-du-jour :

- Point sur la forêt de Chantilly et le programme d'actions 2025 sur les forêts
- Récapitulatif des actions menées en 2023 et 2024 sur la filière bois
- Programme d'actions 2025 de la filière bois

Etaient présent(e)s :

En présentiel :

- M François DROUIN, Maire-Adjoint de Pont-Sainte-Maxence, Président de la commission Forêt – Filière bois
- M Nicolas PETIT, ONF
- M Jean-Charles BOCQUET, APFHEC, Sauvons la forêt de Chantilly
- Mme Catherine ALLIOUX, Initiatives et Actions pour la Sauvegarde de l'Environnement et des Forêts
- Mme Véronique BRETENOUX, Maire – Adjointe Déléguée titulaire, Le Plessis-Luzarches
- M Nicolas DE LA FOURNIERE, Délégué titulaire, Raray
- M Pierre BECHET, Amis du Parc et des Forêts d'Halatte, d'Ermenonville et de Chantilly
- M Pascal FONTAINE, Conseiller municipal, Coye-la-Forêt
- Mme Marina OFFEL, Fibois Ile de France
- M Hervé DEHEZ, Val d'Oise Environnement
- Mme Dominique VEDY, Val d'Oise Environnement
- M Miquel CHRISTOPHE, Conseiller municipal, Pont-Sainte-Maxence
- Mme Sylvie CAPRON, directrice du Parc naturel régional Oise – Pays de France
- M Mikaël MARTIN, chargé de mission Filière bois du Parc naturel régional Oise – Pays de France.

M François DROUIN, Président de la commission, souhaite la bienvenue aux membres de la commission et les remercie de leur présence.

I. Point sur la forêt de Chantilly et le programme d'actions 2025 sur les forêts

Mme Sylvie CAPRON rappelle la problématique de dépérissement en forêt de Chantilly, son lien avec le changement climatique et la réunion d'acteurs de la recherche par l'Institut de France pour essayer d'identifier et de comprendre ces phénomènes. Elle souligne qu'un collectif de bénévoles, 410 aujourd'hui, œuvre à collecter les données nécessaires aux chercheurs.

Mme Sylvie CAPRON présente les études financées partiellement ou dans leur totalité par le Parc naturel régional Oise - Pays de France : l'étude sur le climat (2020), la mise en place des 300 placettes d'observation, le creusement de 60 fosses et les premières analyses de sol (2021), la carte des séries de végétation (2022), l'étude sur les facteurs de blocage de la régénération naturelle (2023-2024), financement d'un expert forestier (Hervé Le Boulter).

En 2023 – 2024, le PNR a également été chef de file d'un programme financé par le FEADER ce qui a permis de financer une étude pour dater et quantifier les sécheresses passées (étude actuellement en cours), ainsi que pour identifier les trajectoires de croissance des arbres.

Mme Sylvie CAPRON explique que le Comex a travaillé sur de la prospective et des ateliers participatifs réunissant l'ensemble des acteurs de la forêt (forestiers, ONF, chasseurs, guides nature, bénévoles, associations) pour imaginer la forêt de Chantilly de demain. Elle ajoute que le programme financé par le FEADER a également permis d'engager un chargé de mission pendant 2 ans.

Mme Sylvie CAPRON rappelle qu'un travail important sur les moyens de systèmes géographiques est mené par le Parc naturel régional Oise - Pays de France.

Elle indique qu'une étude en cours vise à poursuivre le travail du Conservatoire botanique de Bailleul afin de compléter les séries de végétation réalisées en 2022 ainsi qu'une spatialisation des enjeux floristiques.

Elle annonce également que la Région Hauts-de-France a financé la carte des sols (13 000 points de prélèvement) et que le Département de l'Oise a financé un relevé LiDAR.

En ce qui concerne l'aménagement forestier de la forêt de Chantilly actuellement en cours de rédaction, elle précise qu'il s'agira d'un aménagement de crise.

Mme Sylvie CAPRON fait savoir que le PNR, l'Institut de France et l'INRAe ont été sollicités par la Région Hauts-de-France pour répondre à un appel à projet du FEADER sur les outils numériques à développer en matière de gestion forestière.

M Jean-Charles BOCQUET ajoute que la proximité de Paris et la méconnaissance des usagers de la forêt et de la gestion forestière nécessitent un travail de sensibilisation et d'information important.

M Nicolas PETIT rapporte que sur la partie Oise et Aisne la sylviculture mélangée à couvert continue se développe de plus en plus. Les limites de la sylviculture régulière y sont de plus en plus visibles (mise en lumière des sols, mise en ouverture de grandes zones). Il y a une obligation d'adaptation. Il ajoute que le changement prend un peu de temps parce qu'il y a un héritage important de la sylviculture régulière. L'enjeu de demain est aussi de faire la migration assistée des essences, ainsi que la diversification.

M Jean-Charles BOCQUET ajoute qu'il existe deux parcelles de migration assistée expérimentales à Chantilly, la première comptant 9 chênes d'origines différentes, essentiellement du sud, plantés en janvier 2021 et où l'on peut d'ores et déjà voir d'énormes différences. La deuxième parcelle se situe aux Grandes Ventes et on y compte 18 essences différentes, qui viennent plutôt du sud comme du pin d'Alep, du chêne kermès, du chêne liège, du chêne chevelu, plantés en janvier 2021.

Madame Sylvie CAPRON propose à la commission la poursuite des travaux menés par le Conservatoire botanique national de Bailleul et le Conservatoire botanique national du Bassin parisien. L'objectif de cette initiative est de perfectionner la cartographie des stations forestières en affinant la spatialisation de celles-ci, tout en établissant des liens entre les végétations actuelles, les types de sols et les essences végétales susceptibles de s'adapter aux évolutions climatiques. Il s'agit également de réaliser une cartographie précise des stations favorables au couple sol-série de végétation.

La Région Hauts-de-France a également proposé au PNR de répondre à un nouvel appel à projet du FEADER, pour lequel le dossier n'a pas encore été monté. Il sera préparé pour le mois de décembre avec l'Institut, l'INRAe et le PNR en chef de file. L'idée est de déterminer quels outils numériques en terme de gestion forestière doivent être développés pour que toutes ces données collectées puissent servir de manière concrète aux forestiers lors de leur travail sur le terrain.

Mme Sylvie CAPRON informe que l'aménagement forestier de la forêt de Carnelle arrive à échéance en 2026. Dans le cadre du programme d'actions 2025, il est proposé, en collaboration avec l'ONF, de mener une étude écologique approfondie afin d'intégrer pleinement les enjeux écologiques dans le nouvel aménagement forestier. Cette étude comprendra notamment une synthèse des

connaissances écologiques disponibles, un inventaire des chiroptères, ainsi qu'une analyse de la fonctionnalité des réseaux de zones humides, des trames de vieux bois et des milieux ouverts.

2. Récapitulatif des actions menées en 2023 et 2024 sur la filière bois

M Mikael MARTIN présente les actions menées en 2023 et 2024 en rappelant qu'elles découlent du programme d'actions élaboré à la suite du diagnostic de la filière bois locale réalisé en 2022.

M Jean-Charles BOCQUET demande si l'aspect concurrentiel est un frein à la structuration de la filière bois locale.

M Mikael MARTIN répond par la négative. Les rencontres des entreprises de la filière bois sont un moment de convivialité, d'échange entre les entreprises et les différents acteurs de la filière bois.

Il est demandé s'il existe des acteurs qui utilisent la sciure de bois pour la production de granulés sur le territoire.

M Mikael MARTIN répond que l'entreprise Boran Agri Compost, située à Boran-sur-Oise, avait en effet pour projet de lancer une production locale de granulés en 2024.

Mme Marina OFFEL demande si des partenariats ont été établis entre les entreprises à la suite des rencontres organisées par le PNR entre les acteurs de la filière bois.

M Mikael MARTIN répond qu'il est encore prématuré de parler de partenariats concrets, mais que, lors de ces rencontres, certaines entreprises ont exprimé leur désir de collaborer entre elles. Par ailleurs, lors de la prochaine rencontre, la possibilité de créer un collectif local sera mise en discussion.

M François DROUIN demande comment sont valorisées les sciures de bois.

M Mikael MARTIN répond que la sciure est transférée notamment via l'intermédiaire de M DUPRIEZ à une entreprise située à Compiègne.

M. Nicolas PETIT souligne que la sciure fait l'objet d'une demande croissante actuellement. Elle est notamment utilisée dans le secteur agroalimentaire, où elle est fréquemment incorporée dans la composition des croquettes pour chiens.

Il souligne que la mobilisation des bois reste insuffisamment développée. À mesure que le climat se réchauffe, l'utilisation des engins forestiers devient plus complexe, et les pratiques de coupe sont de moins en moins acceptées. Il précise qu'un travail de fond est nécessaire pour rendre le schéma d'exploitation acceptable. Il exprime également l'inquiétude des scieurs à ce sujet, soulignant que le secteur des travaux forestiers, notamment les bûcherons, se trouve dans une situation préoccupante, avec seulement six mois de travail par an. Par le passé, ces professionnels alternaient entre les travaux forestiers et d'autres métiers, mais aujourd'hui, tout comme les agriculteurs, ils sont de plus en plus stigmatisés.

M Mikael MARTIN présente les actions qui seront menées en 2025, dont les principales sont :

- Organiser un **concours design de mobilier urbain en bois local**,
- Organiser une **commande groupée** de bois de chauffage pour les particuliers,
- Organiser un nouveau **cycle de rencontres des entreprises**,
- Organiser des **visites d'entreprises** de la filière bois locale pour le grand public,

Il est suggéré qu'il serait intéressant d'ajouter des systèmes pour garer les vélos à la gamme de mobilier urbain en bois local.

M Jean-Charles BOCQUET demande quel est le rôle de l'ONF dans la valorisation du bois.

M. Nicolas PETIT explique que l'ONF a mis en place un dispositif visant à développer la filière du « bois façonné », en établissant des contrats avec les scieries françaises. L'objectif de cette contractualisation est de prévenir le déclin du tissu local au profit de l'exportation. Actuellement, la stratégie de l'ONF dans les forêts domaniales consiste à atteindre un taux de contractualisation de 75%, ce qui signifie que 75% des bois produits par l'ONF seront également transformés. À ce jour, au niveau local, ce taux est d'environ 45%, tandis que 55% des bois sont encore vendus sur pied à des exploitants et des scieurs.

M Jean-Charles BOCQUET demande si l'ONF dispose de ses propres entreprises d'abattage.

M Nicolas PETIT répond qu'en tant qu'établissement public à caractère commercial, l'ONF recourt à des marchés publics. Il souligne la rareté des entreprises de travaux forestiers, qu'il considère comme la principale faiblesse de la filière locale.

Concernant les exportations, il ajoute que l'ONF a mis en place des pare feux, notamment la labélisation sur le chêne. Toutes les coupes qui comptent plus de 50% du volume en chêne passent sous un label Chêne. Ce label oblige l'acheteur labellisé à vendre tous ses bois sur le circuit européen, il ne peut pas les vendre à l'export.

Constatant qu'il n'y a plus de questions **M François DROUIN** remercie les participants.